

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 29 octobre 2024 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Stéphanie Felx et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Tony Bolduc, Bernard Mallet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

EST ABSENT(E) :

Monsieur Philippe Drolet conseiller

2024-10-568 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Bernard Mallet et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2024-10-569 TRANSFERT BUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT les divers mandats octroyés à la société Caza avocats inc. pour différents dossiers en matière de relation de travail;

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la société Robinson, Sheppard, Shapiro s.e.n.c.r.l., également pour un dossier en matière de relation de travail;

CONSIDÉRANT les divers mandats octroyés à la société Le Corre et associés également pour différents dossiers en matière de relation de travail;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de l'École nationale d'administration publique pour des services d'accompagnement à l'élaboration d'un tableau de bord de gestion;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felx et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil autorise un transfert budgétaire au montant de 188 661,75 \$ du poste budgétaire 02-110-00-970 au poste 02-135-00-414.

ADOPTÉE à l'unanimité

2024-10-570 AUTORISATION DE PAIEMENTS

CONSIDÉRANT les divers mandats octroyés à la société Caza avocats inc. pour différents dossiers en matière de relation de travail;

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la société Robinson, Sheppard, Shapiro s.e.n.c.r.l., également pour un dossier en matière de relation de travail;

CONSIDÉRANT les divers mandats octroyés à la société Le Corre et associés également pour différents dossiers en matière de relation de travail;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de l'École nationale d'administration publique pour la planification stratégique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE ce Conseil confirme les divers mandats octroyés à la société Caza avocats inc. et Robinson, Sheppard, Shapiro s.e.n.c.r.l.;
- QUE ce Conseil autorise le paiement des honoraires à la société Caza avocats inc. pour un montant total de 65 059,69 \$.
- QUE ce Conseil autorise le paiement des honoraires à la société Robinson, Sheppard, Shapiro s.e.n.c.r.l. pour un montant total de 35 035,32 \$.
- QUE ce Conseil autorise le paiement des honoraires à la société Le Corre et associés pour un montant total de 68 466,74 \$;
- QUE ce Conseil octroie le contrat pour des services d'accompagnement à l'élaboration d'un tableau de bord de gestion à l'École nationale d'administration publique pour un montant de 20 100 \$ à l'exclusion des taxes;
- QUE ces dépenses soient financées via le poste budgétaire 02-135-00-414 pour un total de 188 661,75 \$;
- LE TOUT, sous réserve d'une seconde vérification diligente des factures par la direction générale.

ADOPTÉE à l'unanimité

2024-10-571 AUTORISATION DE SIGNATURE. PROGRAMME ÉCOCAMIONNAGE.

CONSIDÉRANT la confirmation d'une aide financière maximale de 14 375 \$ dans le cadre du programme Écocamionnage du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (numéro de dossier : 2197-8813435680 / No de lot : 170 - GDM 20240429-024);

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière à intervenir afin d'obtenir cette subvention;

CONSIDÉRANT que ce Conseil s'engage à respecter les termes de ladite convention;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil autorise le directeur général, monsieur René Chalifoux, à signer pour et au nom de la Ville la convention d'aide financière avec la ministre des Transports et de la Mobilité attachée à la présente résolution (dossier numéro 2197-8813435680 / No de lot : 170 - GDM 20240429-024).

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 02.

La période de questions a eu lieu à 20 h 02.

2024-10-572 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- DE clore la séance à 20 h 02.

ADOPTÉE à l'unanimité